



ÉDITORIAL

Point d'orgue.

Il y a 12 ans je signais, avec Jean Paul Garcin, le premier éditorial du « *Courrier du SIAES* », après la création de ce syndicat en juillet 1998.

Nous posons alors les principes et les valeurs fondant notre « raison d'être et d'agir » dans l'intérêt d'un service public de qualité au profit des élèves que nous avons mission d'instruire et d'éduquer, et des professeurs que nous avons devoir d'aider et de défendre. Indépendance, laïcité, refus des extrémismes, attachement à la liberté pédagogique, affirmation de la primauté de l'instruction, de la nécessité du travail et de l'effort, de l'autorité du maître et d'une discipline protectrice des plus faibles, proximité et écoute des personnels dans un cadre déconcentré propice à une gestion plus humaine quand s'amorçaient déjà la dégradation de nos conditions de travail et de vie, la dénaturation et la dévalorisation de notre métier à la suite de réformes hasardeuses.

Ces principes et ces valeurs sont toujours les nôtres et plus que jamais d'actualité. Appliqués au fil des ans ils ont permis au **SIAES** de se développer et de devenir, au fil des élections, le deuxième syndicat représentatif des personnels enseignants dans l'académie d'Aix-Marseille, à la surprise générale et contre les prédictions d'échec des Cassandra de l'époque.

Aussi, alors que je m'apprête à laisser le **SIAES** en d'autres mains lors du prochain congrès d'élections, je tiens à remercier ici toutes celles et ceux qui, à un moment ou à un autre, ont fait appel et confiance au **SIAES** et à ses responsables, l'ont soutenu et permis ainsi sa réussite.

Chargé d'écrire un dernier éditorial j'ai longtemps réfléchi à sa teneur et, constatant que j'aurais trop à dire sur le passé, le présent et le futur de l'Éducation nationale, de sa gestion, des autres syndicats, du devenir et de l'avenir de l'enseignement et de notre profession, du sort des personnels et de celui des élèves, etc..., j'ai préféré, considérant avoir déjà tout évoqué lors de précédents éditoriaux et au risque de redites, m'en remettre à un autre, par citations interposées, pour exprimer, mieux que moi, l'essentiel - car le sujet est immense - de ce que j'aurais voulu dire quant aux raisons des problèmes que nous connaissons.

En l'occurrence des extraits du livre prémonitoire de **Jean Claude MILNER** « **De l'école** », paru en 1984, et récemment réédité (**De l'école** Essai 2009 Éditions Verdier Poche, 219 pages). 25 ans, et pas une ride !

A lire, ou relire, impérativement, pour qui veut comprendre la situation actuelle, ses racines profondes et la tendance lourde qui affecte depuis près d'un demi siècle une Éducation nationale désormais plus soucieuse de management et d'économies que d'Instruction publique, en s'abritant derrière le paravent commode de l'intérêt des élèves et des réformes et mesures censées y contribuer.

Extraits du livre de J.C. Milner 1984 (en italiques, passages rajoutés pour résumer et compléter les citations).

(Les réformateurs) ne veulent pas la fin de l'école... Ils disent au contraire vouloir la sauver. Aussi ne diront-ils pas que les enseignants sont l'appendice inutile d'une institution dangereuse et presque criminelle ; ils diront seulement qu'ils doivent **devenir Autres** : animateurs, éducateurs, grands frères, nourrices, etc... qu'ils **doivent exister Autrement**...

Une machine règne sur l'école publique en France... Elle est indépendante des gouvernements et des régimes ; elle est immuable : les ministres successifs qui ont cru, par quelque réforme, marquer de leur patronyme sa transformation n'ont jamais été que ses agents, conscients ou inconscients, en tout cas aisément remplaçables... Qu'importe alors que la droite ait succédé à la gauche, puis la gauche à la droite : la partie était ailleurs...

La première pièce de la machine (réformatrice) est constituée par l'ensemble des gestionnaires. Ce sont des fonctionnaires de gouvernement, tenus par l'administration des Finances, qu'ils en soient membres ou simplement obéissants. Leur axiome est connu et simple : **il convient de réduire les coûts**...

Tant que l'enseignant est à la fois un fonctionnaire et un savant, le gestionnaire d'État - et singulièrement le financier - s'inquiète... Il ne craint pas les enseignants à opinions. Il ne croit pas aux opinions, aussi lui importent-elles peu. Mais il craint les enseignants légitimes (*par le fait de leur savoir*)...

Afin de mieux assurer leur disparition, il souhaite, entre toutes choses, dénouer le complexe :

- a / faire que les enseignants coûtent moins cher ;
- b / faire que les enseignants ne puissent en aucun cas passer pour des représentants de l'État ;
- c / faire que leur légitimité n'ait pas une source plus haute que celle des gestionnaires eux-mêmes ;
- d / faire qu'ils n'accèdent à aucune espèce d'autonomie.

Or le point crucial est le savoir... Et si les enseignants sont très savants, ils tendront à coûter cher. A l'inverse, plus ils seront ignorants, meilleur marché ils seront. Aussi remplacer le savoir... par une qualité non mesurable - dévouement, abnégation, aptitude à l'animation, chaleur affective, etc..., voilà de bons bénéfices...

La pièce seconde est une Corporation, aussi fermée, aussi jalouse de ses prérogatives, aussi arrogante à l'égard d'autrui, aussi terrible envers ceux qui la combattent, que les corporations médiévales. Il n'est pas aisé de la nommer, surtout si l'on ne veut blesser personne...

La corporation a besoin de mots qui lui soient propres et légitimement positivement sa domination. C'est là qu'apparaît **la pédagogie**.

Suite page 2

La pédagogie, dit la Corporation, est la science de l'enseignement ; celui qui la détient sait enseigner... et il ne saurait lui être demandé, sous peine d'oppression, de savoir quoi que ce soit d'autre... Aussi, ceux qui oseraient soutenir qu'on ne peut bien enseigner - pédagogie ou pas - que ce que l'on sait, il va de soi que ce sont de mauvais enseignants... *Ce disant*, le signifiant « pédagogie » devient alors un pur et simple instrument de terreur, destiné à réduire au silence toutes les oppositions...

(Les pédagogues) dévalorisent ainsi le savoir, au grand profit des gestionnaires qui les chérissent alors *comme alliés objectifs*. On ne s'étonnera donc pas que la Corporation soit depuis toujours et sous tous les régimes l'enfant chérie des administrations. La droite la redoute et la gauche l'aime, facilement satisfaite de retrouver des thèmes qui lui sont familiers et assez peu regardants sur les conséquences de fait qu'ils entraînent...

Et c'est là que la troisième pièce (de la machine) révèle son utilité... Infiltrée dans la plupart des centres de décision, elle fait état de son dévouement à la chose publique *et nourrit toutes les réformes depuis 1945*.

Car, depuis 1945, **tous** les thèmes de **toutes** les réformes de **tous** les niveaux d'enseignement sont d'origine chrétienne... D'où viennent ces locutions et ces vœux inimitables où le loyal sans cesse prend un air déloyal : dévaluation de l'institution au bénéfice de la communauté ; dévaluation des savoirs au bénéfice de l'éducation ; dévaluation du cognitif au bénéfice de l'affectif ; intrusion dans les âmes et ouverture au monde, etc...

Les principes que (les réformateurs), croyants ou non, font leurs ont à leurs yeux le même type de vérité qu'un évangile quelconque, et ceux qui le rejettent sont facilement soupçonnés de tous les péchés... (Ces réformateurs) ont un discours pieux et, puisqu'ils ne sauraient penser qu'en terme de réforme, nommons les « réformateurs pieux ».

Mais alors que devient la laïcité ? Là encore il faut être clair : le thème de la laïcité n'est qu'un leurre dont la Corporation, à vrai dire, se moque éperdument. La plupart de ses membres ne savent même pas ce que ce mot signifie et ne peuvent le savoir. Car la laïcité est la forme, historiquement datable, de la liberté de pensée : comment une telle liberté pourrait-elle occuper des individus qui détestent la pensée et craignent les libertés ?

Ainsi qu'y a-t-il de moins laïque que les réformes *en cours* quand il s'agit de ramener l'enseignant au rôle de confesseur ? Et quand le tutorat n'est rien d'autre que la direction de conscience ? Et qu'y a-t-il de moins laïque que de fonder l'école sur le lieu de vie ? *Exit donc la laïcité*.

D'où le principe de toute réforme pieuse : exténuer l'institution... C'est le rêve de l'institution nulle... qui s'annonce par le nom de **communauté**. Communauté éducative, communauté universitaire...

Est ainsi décrit, et souhaité, un rassemblement où chacun s'entretient avec chacun, où chacun dit tout ce qu'il est à chacun, où chacun donne tout ce qu'il a à chacun, où toutes les fonctions s'échangent...

Pour les réformateurs l'institution doit être blâmée : on lui préférera, à tout coup, **l'éducation**.

L'éducation est une de ces notions idéales auxquelles on ne peut donner de contenu qu'en passant d'emblée à la limite ultime... C'est le processus par lequel un sujet est censé s'accomplir entièrement : une perfection absolue dans tous les domaines... Nulle exclusion n'est ici légitime... et on en vient toujours, quand on veut décrire les contenus éducatifs particuliers, à un « à la fois » : un sujet qui soit à la fois sain de corps et d'esprit, à la fois intelligent et généreux de cœur, à la fois amoureux, passionné et époux attentif, à la fois modeste et brillant, et de plus habile de ses mains, etc... En bref l'homme total...

(Les réformateurs) s'appuyant, souvent explicitement, sur la thèse que tout savoir, comme tel, est oppressif, déclarent vouloir lutter contre l'oppression et, dans ce dessein, ils ne peuvent que dévaluer le savoir *au profit de l'éducation dans le cadre d'une communauté éducative où se dilue et disparaît la liberté*.

Or, et c'est un principe avéré, la liberté a toujours avantage à la séparation des pouvoirs... *mais ils détestent la liberté et prônent la communauté qui la réduit et la soumet*.

Le secret de la Réforme se dévoile alors : l'école 24 heures sur 24 pour l'enseignant, devenu éducateur et arrimé à son établissement, l'école 24 heures sur 24 pour les élèves, incessamment saisis par l'éducation dans sa famille et hors de sa famille, l'école pour tous, 24 heures sur 24, du berceau jusqu'à la tombe.

On ne s'étonnera pas alors que des politiques, *aussi bien de droite que de gauche (car les réformateurs ont su s'insinuer partout)*, se réclament de ce qui n'est après tout qu'une fantasmagorie ; ils y trouvent un bénéfice. Pouvoir être jugés sur des intentions (*pieuses et bonnes évidemment*) et non suivant des résultats *dont on se soucie peu quand les effets sont à terme, dilués, mal mesurables et toujours discutables*. *Qu'on en juge par les débats sur « la baisse du niveau », sur « l'échec scolaire perpétué », sur « l'aggravation des inégalités au détriment des plus défavorisés », tous fruits amers d'expérimentations hasardeuses sur le « vivant » que sont les élèves, et sans que jamais soient inquiétés les auteurs des « pièces loupées » qui ne portent guère à conséquence pour l'employeur tant sont diffuses et diluées les responsabilités*.

Pour des raisons de doctrine la pédagogie est devenue le dernier mot de l'école, et l'éducation son but suprême. Or ce sont là des concepts totalitaires ; ils impliquent l'engagement total de ceux qui en sont saisis. Dès lors, l'intérêt qu'un sujet peut prendre à la discipline qu'il enseigne ne peut paraître qu'une jouissance égoïste... Si de plus, il se livre à une recherche personnelle, il vole à son profit du temps et des pensées... Il importe peu alors qu'il soit un enseignant efficace, car il a péché contre l'esprit..., il a prévarié en pensée, sinon en acte, et retiré de son temps à ce qui devrait l'occuper tout entier : **l'acte éducatif**.

De là une situation explosive au sein des établissements scolaires. Car les sujets sont encore nombreux à être entrés dans l'enseignement sur les bases de l'ancien contrat. Ils se trouvent désormais devant des règles entièrement nouvelles, qui leur sont non seulement étrangères, mais de plus radicalement hostiles. S'ils font valoir leurs titres, on les raille... ; on les insulte en les traitant de privilégiés ; on les calomnie en les accusant de ne pas accomplir leur travail... On leur fait valoir qu'ils n'ont aucun droit à penser par eux-mêmes...

Tout intellectuel qui revendiquera sa singularité pourra ainsi être réduit au silence. **L'interdisciplinarité** est un moyen propre à condamner ceux qui ont investi quelque passion dans une discipline. Prise en rigueur elle pourrait désigner la combinaison articulée de savoirs précis ; dans les faits elle ramène le plus souvent à la juxtaposition des ignorances. Il s'agit seulement que le philosophe renonce à la philosophie, l'écrivain à la littérature, le physicien à la physique, etc..., de façon à ce que chacun, convoqué à son point d'incompétence, comprenne enfin qu'il n'y a pas de savoir et que l'intellectuel doit renoncer à lui-même..

Le travail en équipe rassemble ainsi des individus pour qu'ils constatent, à plusieurs, qu'aucun ne tient à rien, que pour cette raison aucun n'a de secret pour aucun, et qu'en tout état de cause chacun doit se conclure - sinon se souhaiter - remplaçable à toutes fins par n'importe qui...

On voit alors à quoi mènent tous ces beaux discours sur l'interdisciplinarité, l'équipe pédagogique et la communauté éducative : la polyvalence de l'instituteur ou du professeur de collège (*et de lycée*)... qui n'est autre que l'instauration du travail intellectuel indifférencié ; l'équipe éducative, c'est l'équipe des manœuvres ; la communauté éducative, c'est le pendant dans l'école, de l'atelier...

Dès lors, si les enseignants sont devenus des manœuvres de l'éducation, rejoignant la classe ouvrière, quelle prétention pourront-ils avoir à revendiquer le prix de leur savoir ? Le but des gestionnaires sera alors atteint : **réduire les coûts**, au prix de l'ignorance, derrière les mots trompeurs accompagnant toute réforme : intérêt des élèves mis au centre, éducation, pédagogie, pluri et interdisciplinarité, travail en équipe, communauté éducative, etc...

Une forme sournoise d'asservissement dont les chefs d'établissement, au pouvoir renforcé, seront rendus complices et contre laquelle nous devons lutter et résister : contre la dénaturation et la dévalorisation de notre métier ; pour le respect qui nous est dû, pour notre dignité et notre liberté.

Pour nous, professeurs, certes, mais au final aussi et surtout, pour nos élèves, victimes innocentes de réformes sur le « vivant » dont l'échec n'est jamais avoué et dont les responsables ne seront jamais châtiés.

Les mettre en garde contre les faux prophètes des réformes ; leur parler vrai contre démagogie, laxisme, mensonge ; oser leur dire qu'il n'y a pas de réussite sans travail ni effort, que la discipline est nécessaire, que la sélection est inéluctable ; aider les plus défavorisés et promouvoir partout l'égalité laïque et l'élitisme républicain. Voilà notre mission pour les éduquer, par l'instruction, et les préparer à être des adultes - d'aucuns diraient des citoyens -, formés et responsables.

Jacques Mille

Devinette : Qui a dit ?

« Pour moi l'éducation nationale est un peu comme une montgolfière qui se dégonfle et s'effondre ; je ne vois pas d'explosion sociale à l'école mais plutôt cet avachissement de l'institution. » « L'institution bégaie. L'école a connu ces dernières années une succession de réformes mal préparées et jamais évaluées... pour aboutir à un système grippé et dépressif. »

Ne cherchez pas ! C'est un des « réformateurs pieux » dont parle J.C. Milner : Philippe MEIRIEU, grand maître du courant « pédagogique » depuis des lustres, maître d'œuvre des IUFM et inspirateur engagé de nombreuses réformes conduites sous la gauche comme sous la droite.

Aurait-il trouvé son chemin de Damas en portant un tel jugement ?

Citations tirées d'une interview donnée au journal La Croix des 4/5 Septembre 2010.

CONGRÈS ANNUEL du SIAES

Le congrès annuel du SIAES se tiendra début Novembre 2010.

Nos adhérent(e)s recevront toutes les informations sur cette journée, les modalités de réservation, ainsi que l'ordre du jour dans la « Lettre du SIAES » à paraître début Octobre.

Contact : Jean-Baptiste Verneuil ☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Faites ce que je dis, pas ce que je fais.

L'administration demande aux professeurs d'apprendre aux élèves le respect des règles et, en Instruction civique, que tout citoyen doit respecter les lois et règlements, sous peine de sanction.

Et les professeurs sont logés à la même enseigne : gare à celui qui ne respecterait pas la loi, les décrets, les notes de service et les circulaires, fussent-elles académiques. Un courrier comminatoire les rappellerait alors à l'ordre.

Mais ce qui vaut pour les uns, ne vaut à l'évidence pas pour l'administration de l'Éducation nationale qui enfreint, sciemment et quand ça l'arrange, les textes officiels qu'elle devrait appliquer.

Qu'on en juge avec les compléments de service attribués de plus en plus généreusement par l'administration à des professeurs titulaires.

Ces compléments de service sont régis par les Décrets de 1950 et doivent être assurés « dans la même ville ».

Or le constat est aisé et les exemples nombreux, et de plus en plus chaque année, que les décrets ne sont pas respectés et que nombre de compléments de service « hors la ville d'affectation » de l'intéressé sont prononcés, en toute illégalité, ce que l'administration sait pertinemment pour avoir été condamnée à plusieurs reprises par les juges !

Avec le cynisme en prime quand les intéressés demandent le respect des textes et du droit, et la réponse donnée (oralement bien sûr) : « On sait que c'est illégal. Allez donc au tribunal. »

Sachant aussi qu'en attendant la décision de justice il faudra bien que l'intéressé s'exécute (au propre comme au figuré) ... au risque de sanctions !!!

Bel exemple à donner aux élèves pour qu'ils respectent les règles !

J. M.

Vade-Mecum du S.I.A.E.S. 2010-2011

Paru début Septembre et envoyé à nos adhérent(e)s.

Également téléchargeable sur www.siaes.com

20 PAGES D'INFORMATIONS SUR VOTRE CARRIÈRE.

Traitement - Indemnités - Heures supplémentaires - Droits et devoirs - Avancement - Promotion - Notation administrative - Notation pédagogique - Congés et absences diverses - Décharges statutaires - SEGPA - Stagiaire - Que faire en cas de violence en milieu scolaire ? - Harcèlement moral - Protection juridique du fonctionnaire - Accident de service ou de trajet - TZR - ISSR - EPS - Prévention des risques - Cumul d'activités - Retraite - CPA - Droit syndical - Que faire en cas de grève ? - Conseil d'administration -

Si vous souhaitez, comme nos adhérents, recevoir la version papier reliée, veuillez contacter :

Jean-Baptiste Verneuil ☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr **3**

BILAN DES PHASES D'AJUSTEMENT DES TZR : AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, PROFESSEURS D'EPS.

Après une suppression de près de 20 % des TZR (environ 260 TZR) en 2009-2010, la diminution du nombre de personnels remplaçants titulaires continue. Certes, cela ne représente cette année « que » 9,5 % de TZR en moins, mais nous pouvons constater que certaines disciplines sont désormais complètement sinistrées. Attention accrochez-vous !

Pour toute l'académie il ne reste plus que 3 TZR en documentation (hors TZR d'autres disciplines en reconversion en documentation), 1 en Lettres classiques (les BMP ont été proposés aux TZR de Lettres modernes), 5 en Allemand (fin août nombre de BMP étaient encore vacants), 3 en Technologie, 7 en Arts plastiques... Mais encore, 26 % de TZR en moins en Anglais, - 25 % en SVT, - 19 % en Espagnol, - 14 % en Histoire géographie ! Donc du personnel qualifié en moins, mais toujours autant de besoins en remplacement, sinon plus, et beaucoup de petits blocs non pourvus en phases d'ajustement.

Pourcentages de TZR affectés en AFA (au 01/09/2010) par rapport à l'ensemble des TZR de la discipline	
Allemand	80 %
Anglais	37 %
Arts plastiques	86 %
Autres langues	57 %
Documentation	67 %
Économie gestion	53 %
Éducation musicale	61 %
EPS	45 %
Espagnol	50 %
Génie	28 %
Histoire Géographie	47 %
Italien	50 %
Lettres classiques	100 %
Lettres modernes	32 %
Mathématiques	52 %
Philosophie	36 %
Physique appliquée	50 %
Physique chimie	32 %
Provençal	90 %
SES	25 %
SVT	60 %
Technologie	34 %

Qui donc va assurer les remplacements ou « boucher » les trous ? L'administration a certes un vivier de contractuels et vacataires à sa disposition mais n'y aura-t-il pas, à un moment donné, pénurie de ce personnel précaire ?

Qui sera candidat pour effectuer des remplacements sur des postes extrêmement morcelés ou très incomplets, le plus souvent dans des établissements très difficiles et pour un salaire peu attractif à moitié englouti dans les frais de transport ? Où les personnels précaires vont-ils puiser l'énergie et l'envie de transmettre des savoirs aux élèves ? Quelles seront leurs motivations dans de telles conditions ? On ne peut que craindre un enseignement au rabais, voire une absence d'enseignement de certaines disciplines en cours d'année surtout dans les quartiers défavorisés où les parents exercent le moins de pression sur l'administration.

Les pourcentages des affectations à l'année sont quasi identiques à ceux de l'an passé soit 29 % des TZR affectés en juillet et 14 % entre le 26 août et le 1^{er} septembre soit 43 % au total. Les affectations sur plusieurs établissements sont toujours aussi nombreuses (43 % des TZR en AFA) et représentent près de la moitié des affectations dans certaines disciplines (EPS, Éducation musicale, Arts plastiques, Anglais, Espagnol, Mathématiques, Sciences physiques, SVT).

Durant la première quinzaine de septembre de nombreux TZR ont reçu une décision d'affectation à l'année ou en REP (remplacement de durée assez longue et souvent amené à être prolongé) et beaucoup sont déjà en remplacement court (suppléance).

L'année scolaire 2010-2011 s'annonce d'ores et déjà très compliquée pour les gestionnaires qui auront la délicate mission de répondre aux besoins de remplacement des chefs d'établissement en cours d'année.

Jabienne Canonge Commissaire Paritaire et Responsable TZR

Fin de la notation administrative dès Janvier 2012.

Place à l'entretien professionnel annuel laissant toute latitude à l'arbitraire.

Le décret n° 2010-888 du 28 Juillet 2010 relatif aux « conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État » instaure à compter du 1^{er} Janvier 2012 un **entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct (chef d'établissement)** et donnant lieu à un **compte rendu qui remplacera la traditionnelle note administrative**. Ainsi la campagne de notation administrative de Janvier 2011 marquera la fin d'un **système qui avait certes montré ses limites, mais limitait l'arbitraire et l'asservissement des professeurs aux chefs d'établissement**.

Cet entretien professionnel conduit par le chef d'établissement « façon DRH » portera principalement sur : « 1 / Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ; 2 / Les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des perspectives d'évolution des conditions d'organisation et de fonctionnement du service ; 3 / La manière de servir du fonctionnaire ; 4 / Les acquis de son expérience professionnelle ; 5 / Le cas échéant, la manière dont il exerce les fonctions d'encadrement qui lui ont été confiées ; 6 / Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ; 7 / Ses perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité. » **Tout un programme, quand « l'évaluation » remplace la notation !**

Certains doivent d'ores et déjà se réjouir de l'arbitraire qu'ils pourront exercer sur les personnels et des entraves nouvelles qu'ils pourront opposer à la liberté pédagogique des professeurs.

Cela est à mettre en lien avec le projet CLAIR expérimenté cette année et généralisé rentrée 2011 (voir page 5).

Ce moyen de pression et ce pouvoir accru donné aux chefs d'établissement s'accompagnera néanmoins d'une charge de travail conséquente, à savoir la tenue de 50 à 150 entretiens professionnels annuels selon les établissements, puis la rédaction d'autant de comptes rendus. **Le chef d'établissement pourra attribuer aux professeurs et CPE des réductions ou des majorations d'ancienneté (limitées à 3 mois en plus ou en moins chaque année et pour un quota de 90 mois pour 100 agents) par rapport à l'ancienneté moyenne exigée par le statut du corps pour accéder d'un échelon à l'échelon supérieur. Il est prévu que des majorations de la durée de service requise pour accéder d'un échelon à un échelon supérieur puissent, après avis de la commission administrative paritaire compétente, être appliquées aux fonctionnaires dont la valeur professionnelle est insuffisante, par décision du chef de service.**

Ce nouveau système, réclamé par certains syndicats pédagogistes qui se félicitent par ailleurs de l'autonomie accrue des établissements, des nouvelles prérogatives données au « conseil pédagogique » et qui s'opposent à la « multitude de « libertés pédagogiques » individuelles des enseignants » (sic), risque en plus de bousculer de vieilles habitudes, de poser un certain nombre de problèmes. Quid des professeurs qui étaient assurés de gravir plusieurs échelons au grand choix ou au choix grâce à leurs notes pédagogiques et administratives actuelles ? Quelles conséquences sur le barème pour l'accès à la hors classe ? **Nous vous tiendrons largement informés des nouvelles règles dans nos prochaines publications.**

PROGRAMME CLAIR : TOUS POUVOIRS AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS ET À LEURS NERVIS ?

Le programme CLAIR (*Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite*) instaurant la fonction de « **Préfet des études** » - dénominations pompeuses, sinon grotesques, que l'Éducation nationale sait si bien inventer - est « expérimenté » dès cette année dans 105 établissements de dix académies (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels) dont 13 dans notre académie. Établissements désignés en Juin avant même que la circulaire ne paraisse et sans que les enseignants concernés n'aient été consultés. La circulaire 2010-096 du 07/07/2010 parue au BO n° 22 du 22/07/2010 - les vacances d'été étant toujours l'occasion de publier les pires circulaires ou décrets - encadre cet énième dispositif censé résoudre les problèmes rencontrés dans « *les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence* ». A noter que nos dirigeants ne prennent même plus la peine d'enrober la chose en promettant une dotation financière ou horaire supplémentaire à l'établissement ; tout cela se fait à **moyens constants** ! Comble de l'ironie : avant même qu'un bilan ne soit fait, on annonce que le « dispositif expérimental » sera largement étendu à la rentrée 2011.

Les prétendues innovations sont autant de dispositifs dérogatoires amorçant une **destruction totale des garanties statutaires** de toute une profession, du principe d'équité de traitement des fonctionnaires, mais aussi de l'unité de l'École de la République sur l'ensemble du territoire. Le dispositif prévoit en effet un « *large recours aux expérimentations dans le champ de la pédagogie* » (les dérivés les plus farfelus sont donc à craindre) ; la « *désignation dans les collèges pour chaque niveau et les classes de seconde d'un préfet des études* » choisi par le chef d'établissement parmi les professeurs volontaires qui sera « *membre de l'équipe de direction, du Conseil Pédagogique et responsable pédagogique et éducatif du niveau qui lui sera confié* » (« *Kapo* » ? Petit chefaillon ? Dictature pédagogique ou « *oeil de Moscou* » en salle des professeurs ? Ce qui est CLAIR c'est que la « *caporalisation* » des professeurs est en marche !) ; le « *développement des postes à profil* » (**les personnels ne seront plus titulaires de leur poste et soumis au chef d'établissement, voire aux « préfets des études »**).

Pour la rentrée 2010, seuls les postes restés vacants suite au mouvement ont fait l'objet d'un recrutement par le chef d'établissement, des titulaires mais également des contractuels sont concernés. A compter de la rentrée 2011, tous les postes de ces établissements seront des postes à profil et le recrutement de tous les personnels sera effectué directement par le chef d'établissement « *à la suite d'un entretien ayant pour objet de s'assurer de leur volonté de s'investir dans le projet de l'établissement* ». D'autre part, les recruté(e)s se verront remettre par le chef d'établissement une « *lettre de mission individualisée pour 3 ans* ». A la lecture des prérogatives des « *préfets des études* » à qui on promet une « *valorisation dans la perspective d'un accès aux corps des personnels de direction* » (lire sur siaes.com la circulaire qui fait froid dans le dos), gageons qu'il se trouvera toujours dans les salles des professeurs des volontaires pour imposer à tous leurs vues pédagogiques, voire politiques, et veiller à l'application de la DICTATURE PÉDAGOGIQUE. A mettre en lien avec la fin de la notation (page 4).

« Les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits. » (sic)

Certains syndicats dits « de gauche » et pseudo spécialistes en sciences de l'éducation, animateurs de courants pédagogiques dits « réformateurs », en rêvaient ; notre actuel ministre « de droite », ex DRH chez l'Oréal, l'a fait en appliquant au service public d'instruction, au mépris des statuts de ses personnels et de l'École de la République, les pires méthodes de management de l'entreprise.

Jean Baptiste Verneuil

Les conséquences de la masterisation sur l'affectation des stagiaires.

Quelques améliorations obtenues pour un ensemble nettement insatisfaisant.

Les groupes de travail relatifs à l'affectation en établissement des professeurs et CPE stagiaires se sont tenus les 24 et 25 Août 2010.

Premières victimes des nouvelles conditions de recrutement des enseignants, les lauréats d'un des concours de la session 2010 **subissent une des conséquences néfastes de la masterisation voulue et défendue par certains syndicats** qui conduit l'administration à **attribuer aux stagiaires un service complet**, égal à celui d'un titulaire. N'abordons pas ici la **prétendue revalorisation**, ni les effets sur la **retraite**.

Le S.I.A.E.S. était et reste opposé à la masterisation et demande le retrait de cette « réforme » ainsi que l'attribution d'un service allégé aux stagiaires.

Dès la fin de l'année scolaire 2009-2010, dans notre académie plus de 200 postes complets, souvent situés dans des établissements convoités, avaient été réservés pour l'affectation des futurs stagiaires, **entravant ainsi fortement la mobilité des titulaires lors de la phase intra académique** du mouvement en Juin 2010. L'académie d'Aix Marseille a reçu davantage de stagiaires que prévu (plus de 300 tous corps confondus) ce qui a conduit à des situations assez cocasses. En Sciences physiques, faute d'un nombre suffisant de supports et face à un afflux imprévu de lauréats, l'administration a dû se résoudre à affecter tous les chanceux stagiaires pour un service de 9 heures au lieu des 15 ou 18 réglementaires que devront effectuer leurs collègues dans les autres disciplines. Nous ne pouvons que nous réjouir pour eux et déplorer que l'ensemble des stagiaires ne puisse bénéficier d'un service allégé.

L'administration, dans son projet communiqué aux organisations syndicales représentatives, dont le **S.I.A.E.S.** fait partie en tant que deuxième syndicat de l'académie, prévoyait d'affecter un certain nombre de **stagiaires en service complet et partagé sur plusieurs établissements**. Des affectations étaient également prévues dans des **établissements ZEP ou Ambition Réussite**, toujours pour un service complet.

Les commissaires paritaires du S.I.A.E.S. se sont opposés durant leur déclaration liminaire et durant toute la commission aux affectations de stagiaires en service partagé sur plusieurs établissements et aux affectations en ZEP ou Ambition Réussite.

L'action conjointe du **S.I.A.E.S.** et d'autres organisations a permis de **notables améliorations**, preuve de l'**importance d'un pluralisme syndical que certains semblent oublier ou mépriser en s'attribuant dans leur presse le mérite et l'exclusivité de résultats obtenus grâce à un travail intersyndical.**

L'administration est revenue sur la plupart des services partagés et des affectations dans des établissements difficiles. Certains stagiaires maintenus en établissements difficiles par l'administration ont vu leur service allégé grâce aux interventions syndicales.

Nous invitons les stagiaires qui ne l'ont pas déjà fait à prendre contact avec nos élus et responsables et à nous contacter à la moindre question ou difficulté.

Jean Baptiste Verneuil

pour l'équipe des Commissaires Paritaires du **SIAES**

Guide S.I.A.E.S. DU STAGIAIRE

Cotisation annuelle stagiaire : 35 €

Si la version papier reliée de ce guide ne vous a pas été remise, veuillez contacter notre responsable stagiaires :

Jean-Baptiste Verneuil ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28

Guide téléchargeable sur notre site www.siaes.com rubrique « Le coin des stagiaires ».

Cahier de textes numérique.

Accepter l'évolution de notre métier, mais pas dans n'importe quelles conditions.

Le cahier de textes numérique dont la généralisation était encouragée dans la circulaire n° 2010-38 du 16/03/2010 sera **obligatoire à la rentrée 2011** et se substituera au cahier de textes papier. Ainsi la circulaire 2010-136 du 06/09/2010 parue au BO n° 32 du 09/09/2010 abroge et remplace la circulaire datant du 3 Mai 1961 aux injonctions certes rigides, mais dont nous recommandons toutefois la lecture au titre de vestige, témoin du niveau d'exigence envers les élèves d'une institution jadis chargée d'instruire.

Le cahier de textes numérique « constitue un document officiel, à valeur juridique » et la circulaire stipule qu'il doit être « accessible à travers les réseaux de communication sécurisés, ..., pour tous les utilisateurs : enseignants et équipe éducative dans son ensemble, élèves mais aussi leurs parents (ou responsables légaux). » Le conseil pédagogique pourra le consulter ; cela devrait ravir certains syndicats désireux de pouvoir ainsi restreindre la liberté pédagogique (voir page 4).

N'acceptez pas de renseigner le cahier de textes numérique si son accès n'est pas sécurisé par un code confidentiel attribué aux seuls utilisateurs autorisés. La circulaire encourage notamment la mise en place d'une « charte d'utilisation du cahier de textes numérique au sein de l'établissement ». Nous constatons que certains cahiers sont actuellement accessibles à tous les internautes via une simple requête sur un moteur de recherche, ce qui est totalement illégal, voire dangereux, les séquelles des sites de notation de professeurs comme « note2be » étant toujours présentes.

Quant aux **risques de flicage** façon « Big Brother » de la part des parents, de certains collègues, de la direction et des IPR, ils sont bien réels même si ces craintes sont qualifiées de fantasmes par certains. La vigilance s'impose !

Jean Baptiste Verneuil

E.P.S.

RYTHMES SCOLAIRES :

L'ÉDUCATION NATIONALE SE DONNERA-T-ELLE LES MOYENS DE SES AMBITIONS ?

Les déclarations du Ministre : « Il s'agit d'une expérimentation qui, pour d'évidentes raisons d'organisation, ne concernera qu'une à trois classes dans chaque établissement retenu. » « Il s'agit d'expérimenter un nouveau rythme scolaire... Ne seront retenus que les établissements volontaires et qui disposent des équipements adaptés. »

Le plan envisagé passe également par la relance du sport associatif qui ne compte qu'un petit million de licenciés. Le ministre de l'Éducation lui-même a reconnu « ne pas être sûr que la généralisation totale soit la réponse. » « Étendre plutôt que généraliser » lui semble la solution adéquate pour cette expérimentation qui doit « nourrir la conférence nationale sur les rythmes scolaires. » 124 établissements scolaires qui se sont portés volontaires ont été retenus pour participer à l'expérimentation. « Cours le matin, sport l'après-midi », comme annoncé par Luc Chatel le 25 Mai 2010. Dès cette rentrée 7000 adolescents seront concernés par le dispositif. Dans notre académie cinq établissements ont été retenus : collège de Volx, collège de Simiane-Collongue, collège Arc de Meyran à Aix en Provence, lycée Rimbaud à Istres et École internationale ITER à Manosque.

Observations du SIAES :

Dans le « Courrier du SIAES n° 45 » et les interviews accordées à Provence Education nous avons pu nous positionner en signalant que nous n'étions « pas hostiles à l'expérimentation, dès lors que les chrono-biologistes estiment qu'il faut changer les rythmes scolaires », mais pas à n'importe quel prix, car nous n'avons pas entendu le ministre parler d'EPS, mais de sport. Entend-il mettre en œuvre, étendre, sinon généraliser cette mesure **avec des professeurs d'EPS titulaires et recrutés sur concours ou avec des éducateurs provenant du tissu associatif ?**

En lisant les déclarations du ministre nous pouvons lire entre les lignes et avoir quelques indications sur la suite des événements. En effet le ministre pointe lui-même du doigt les diverses carences actuelles, freins à l'extension de ce dispositif : « pour d'évidentes raisons d'organisation, l'expérimentation ne concernera qu'une à trois classes par établissement retenu » et « que les établissements disposant des équipements adaptés ».

De plus l'extension pose problème alors que les calendriers scolaires sont fixés jusqu'en 2013, ce qui laisse peu de marge pour modifier les rythmes scolaires sur les trois prochaines années dans des conditions satisfaisantes.

D'où le choix de limiter l'expérimentation de une à trois classes quand les conditions le permettent dans des établissements où des aménagements horaires existent déjà sous plusieurs formes : classes à horaire aménagé pour le sport, le théâtre, la musique, classes à thème...

Mais nous savons tous que dès que l'on désire en créer d'autres l'inspection académique et les chefs d'établissement nous expliquent que c'est trop coûteux en heures, très contraignant pour les emplois du temps, etc....

Alors comment étendre, et a fortiori généraliser ces aménagements en cette période de réduction de postes et de restrictions budgétaires drastiques ? Fera-t-on appel à des personnels extérieurs et au bricolage ? Au plus simple d'ailleurs les infrastructures et les équipements adaptés seraient-ils disponibles d'ici 3 ans ? Et pour terminer, cette organisation résisterait-elle face à un possible changement de cap politique en 2012, avec des dirigeants bien décidés, à ce qu'ils disent, à mettre à bas tout ce qu'a fait et fera le gouvernement actuel : réforme du lycée, mesures « sécuritaires », réforme des retraites, etc... ? Wait and see, comme diraient les britanniques, toujours très pragmatiques.

Jean Luc Baral *Christophe Corneille*

Responsables EPS

Sur la réforme des retraites.

Le SIAES a manifesté aux côtés de TOUTES les autres organisations syndicales de la Fonction Publique et de l'Éducation nationale, le mardi 7 Septembre 2010 (retrouvez nos communiqués sur www.siaes.com).

Baroud d'honneur, comme en 2003, ou prélude à une « marche arrière » à laquelle peu croient, semble-t-il ?

A chacun d'apprécier, et l'avenir répondra.

Dans l'immédiat la réforme est passée : départ avec droit à pension à 62 ans, durée des cotisations allongée et pension sans décote, avec tous les trimestres, à 67 ans. En attendant pire d'ici une dizaine d'années. Il paraît qu'on ne peut y échapper. Mais certains nous promettent le retour à 60 ans. Banco. Mais attendons les conditions pour ne pas déchanter. Mince consolation : le « sursis » de 5 ans accordé aux mères (et aux pères) de famille ayant élevé 3 enfants. Quant à bénéficier des « avantages » liés à la pénibilité du travail, gageons qu'on ne peut guère les escompter, même si pour beaucoup d'entre nous le métier d'enseignant est vécu comme de plus en plus pénible, voire insupportable... et qu'il faudra, réforme oblige, travailler plus longtemps encore !

FICHE de SUIVI SYNDICAL

pour les COMMISSIONS PARITAIRES RECTORALES

Présent par ses élus dans les groupes de travail et les commissions paritaires académiques où est gérée votre carrière, le *S.I.A.E.S.* vous propose ses services.



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 42 18 55 📞 06 76 58 63 47
✉ jacques.mille2@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Si vous souhaitez que nous suivions votre dossier, veuillez nous retourner la présente fiche, dûment complétée et accompagnée - si vous n'êtes pas adhérent(e) - de 2 timbres à valeur faciale permanente de préférence, ou à 0,58 €. N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Nous vous remercions par avance pour votre confiance.

Fiche à renvoyer à :

Jacques MILLE ☎ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

ou

Jean-Baptiste VERNEUIL ☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

Mlle Mme M. NOM (en majuscules)

Prénom : Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE personnelle :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Professeur Discipline :

Corps : Agrégé Stagiaire

Certifié, A.E

Prof. ou CE d'EPS

PLP

PEGC

MA / Contractuels / Vacataires

CPE

CO-Psy

Autres cas (préciser)

Echelon : Classe normale Hors classe Depuis le :/...../.....

Note pédagogique :/ 60 Note administrative :/ 40 Note globale :/ 100

Poste fixe Etablissement : Commune :

TZR Zone : Commune :

Etablissement de rattachement : Commune :

ou AFA : Commune :

COMMISSIONS CONCERNEES :

Cochez la ou les commissions qui vous intéressent

Avancement d'échelon Hors classe / classe exceptionnelle Congé formation

Révision de note administrative Changement de corps (liste d'aptitude) préciser type d'intégration

Mutation nationale (INTER) Mutation académique (INTRA) Carte scolaire (traité à l'INTRA)

ZEP, APV, AR, Sensible, Violence Réadaptation, réemploi, CNED Phase d'ajustement TZR

Cadre réservé aux commissaires paritaires.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au S.I.A.E.S. Non adhérent(e) au S.I.A.E.S. Date :/...../..... Signature :

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :
ADRESSE :
Commune : Code postal :
Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....
Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :
Corps : Echelon : Classe normale Hors classe
ETABLISSEMENT :
Commune :
 TZR Zone de remplacement :
Etablissement de rattachement :
Affectation à l'année :
 Stagiaire Retraité(e)
 Autre situation
Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP
Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.** CCP 12 999 99 G Marseille
l'adresser au trésorier : Jean-Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille
Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.
Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps :** 3/4 de la cotisation
Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,
pour tout renseignement, information, aide...*

Cotisations 2010/2011	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Stagiaires : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			
Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jacques MILLE	133 Rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 jacques.mille2@wanadoo.fr
Secrétaire adjoint	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau + Fax : 04 42 02 66 77 jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Trésorier Responsable stagiaires + problèmes juridiques	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Pour les Commissaires Paritaires Académiques Agrégés : Marie-Françoise LABIT Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87		
Commissaires Paritaires Académiques Certifiés Classe Normale : Jean-Baptiste VERNEUIL et Fabienne CANONGE		
Commissaires Paritaires Académiques Certifiés Hors Classe : Jean Paul GARCIN et Françoise PHAURE 04 91 40 68 08 phaurefra@numericable.fr		
Trésorier adjoint Responsable TZR + Ens. artistiques	Fabienne CANONGE	Appart 25 Le Clos Bagatelle Bât B Impasse Jules Massenet 13500 MARTIGUES 04 42 30 56 91 fabienne.canonge@siaes.com
Secrétaire exécutif Délégué EPS	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse 04 42 62 55 01 annejeanlucbarral@free.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse 04 42 62 97 88 abernard@lunabong.com
Conseiller technique Responsable ZEP - APV - Ambition Réussite	Virginie VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 06 30 58 86 54 voirin.virginie@orange.fr
Conseiller technique EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe 06 50 41 13 54 ccrys@laposte.net
Correspondant 04 - 05	Farid REMIDI	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau 04 92 34 78 27 farid.remidi@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Pages 1 - 3	Éditorial : Point d'orgue. Faites ce que je dis, pas ce que je fais.
Page 4	Bilan des phases d'ajustement des TZR Fin de la notation - Entretien professionnel
Page 5	Programme CLAIR / Affectation des stagiaires
Page 6	Cahier de textes numérique Rythmes scolaires / Réforme des retraites
Page 7	Fiche de suivi syndical pour commissions
Page 8	Cotisations / Adhésion / Organigramme

Dispensé de timbrage

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

Déposé
le 20 Septembre 2010

ROGNAC CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE